

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2023

**Délibération n° 2023-22 – Tarifs du Master International Transport et Energie pour l'année universitaire 2023-2024 - Modifications**

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°2023-02 du conseil d'administration du 9 mars 2023 relative aux tarifs du Master International Transport et Energie pour l'année universitaire 2023-2024

Considérant que 24 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration modifie pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2, les tarifs du Master International Transport et Energie pour l'année universitaire 2023-2024 comme suit :

- Pour les étudiants admis en M1 à la rentrée 2023 qui poursuivront ensuite en M2 à la rentrée 2024

	<b>Droits d'inscription</b>	<b>Frais pédagogiques</b>	Total
1 <sup>ère</sup> année (Master 1) 2023-2024	3.770 €*	4.000 €	7.770 €
2 <sup>ème</sup> année (Master 2) 2024-2025	3.770 €*	973 €	4.743 €

- Pour les étudiants admis directement en M2 à la rentrée 2023

	<b>Droits d'inscription</b>	<b>Frais pédagogiques</b>	Total
Master 2 2023-2024	3770€*	4.000€	7.770 €

L'Acompte demandé pour l'admission correspond au montant des droits d'inscription.

- Pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2

<b>Droits d'inscription</b>	<b>Frais pédagogiques</b>	Total
3770€*	973	4743 €

Nombre de votants : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye